

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2020**

L’an deux mil vingt, le vingt-six février à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Dominique DHUMEAUX, Maire.

**Etaients présents** : MM. DHUMEAUX Dominique, BERGUES Philippe, GAUTIER Gérard, NICOLLE Laurent, PORCHER Patrick, BARILLEAU Maxime, Mmes BOUCHER Christine, GUÉRIN Yolande, LE BLAY Marion, PAVY Jocelyne

**Absents** : MM. HARDONNIERE Patrice, FAJOLE Didier, Mme PAVY Virginie

**Date de convocation** : 20 février 2020

**Nombre de membres** :

En exercice	13
Présents	10
Votants	10

Madame Christine BOUCHER a été élue secrétaire de séance.

////////////////////////////////////

**Approbation du compte-rendu de la séance du 15 janvier 2020**

Le président donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 janvier 2020. Il demande si ce dernier appelle à des observations. Aucune remarque n’étant faite, le compte-rendu est approuvé à l’unanimité.

////////////////////////////////////

**Ordre du jour**

Le président rappelle l’ordre du jour de la séance de ce soir et demande si le conseil souhaite ajouter d’autres points.

Madame Yolande GUERIN souhaite faire part d’une remarque d’une riveraine en affaires diverses.

////////////////////////////////////

**Budget commune : approbation du compte de gestion 2019 (20.05)**

Sur le rapport de Monsieur Dominique DHUMEAUX, Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l’instruction budgétaire et comptable M14,

**Considérant** :

- Qu’il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2019 tenu par le comptable public,
- Que le conseil municipal se soit fait présenter le budget primitif de l’exercice 2019, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le comptable public

- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 lors de la même séance du Conseil Municipal,
- Qu'il s'est assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2019 sont identiques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019,
- **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget commune,
- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle pas d'observations de la part du conseil municipal concernant les comptes du budget commune,
- **Approuve** le compte de gestion 2019 dressé par le comptable public

//

### **Budget lotissement : approbation du compte de gestion 2019 (20.06)**

Sur le rapport de Monsieur Dominique DHUMEAUX, Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Considérant :**

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2019 tenu par le comptable public,
- Que le conseil municipal se soit fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le comptable public
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 lors de la même séance du Conseil Municipal,
- Qu'il s'est assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2019 sont identiques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019,
- **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe lotissement,
- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public n'appelle pas d'observations de la part du conseil municipal concernant les comptes du budget annexe lotissement,
- **Approuve** le compte de gestion 2019 dressé par le comptable public

//

### **Budget auberge : approbation du compte de gestion 2019 (20.07)**

Sur le rapport de Monsieur Dominique DHUMEAUX, Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l’instruction budgétaire et comptable M14,

**Considérant :**

- Qu’il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2019 tenu par le comptable public,
- Que le conseil municipal se soit fait présenter le budget primitif de l’exercice 2019, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le comptable public
- Qu’il a entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2019 lors de la même séance du Conseil Municipal,
- Qu’il s’est assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2019 sont identiques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Statue** sur l’ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019,
- **Statue** sur l’exécution du budget de l’exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe auberge,
- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2019 par le comptable public n’appelle pas d’observations de la part du conseil municipal concernant les comptes du budget annexe auberge,
- **Approuve** le compte de gestion 2019 dressé par le comptable public

////////////////////////////////////

### **Approbation du compte administratif 2019 et affectation du résultat de l'exercice 2019 – budget commune (20.08)**

Hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Philippe BERGUES, premier adjoint,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Constata** que le compte administratif présente un résultat d’exécution présenté ci-dessous,
- **Statue** sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2019,
- **Approuve** le compte administratif 2019 et l’affectation de résultat de l’exercice 2019,

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE</b>	
Recettes de fonctionnement	427 609,01 €
Dépenses de fonctionnement	366 633,06 €
Excédent de l'année N	60 975,95 €
Déficit de l'année N	
Report année N-1	
Excédent de l'année N-1	186 741,89 €
Déficit de l'année N-1	
<b>Résultat de fonctionnement de l'année</b>	<b>247 717,84 €</b>

Recettes d'investissement	118 209,29 €
Dépenses d'investissement	122 660,99 €
Excédent d'investissement N	
Déficit d'investissement N	-4 451,70 €
Report de l'année N-1	-40 297,68 €
Excédent d'investissement N-1	
Déficit d'investissement N-1	-40 297,68 €
<b>Résultat d'investissement de l'année</b>	<b>-44 749,38 €</b>
Restes à réaliser	
Recettes	59 758,81 €
Dépenses	26 635,63 €
Solde des restes à réaliser	33 123,18 €
Besoin de financement	-11 626,20 €
<b>Affectation du résultat</b>	<b>247 717,84 €</b>
1068 titre de recette	11 627,00 €
002 report de fonctionnement	<b>236 090,84 €</b>
001 report déficitaire/excédentaire	-44 749,38 €

////////////////////////////////////

### **Approbation du compte administratif 2019 et affectation du résultat de l'exercice 2019 – budget lotissement (20.09)**

Hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Philippe BERGUES, premier adjoint,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Constate** que le compte administratif présente un résultat d'exécution présenté ci-dessous,
- **Statue** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
- **Approuve** le compte administratif 2019 et l'affectation de résultat de l'exercice 2019,

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOTISSEMENT</b>	
Recettes de fonctionnement	54 019,17 €
Dépenses de fonctionnement	42 656,69 €
Excédent de l'année N	
Déficit de l'année N	11 362,48 €
Report année N-1	-49 087,81 €
Excédent de l'année N-1	
Déficit de l'année N-1	-49 087,81 €
<b>Résultat de fonctionnement de l'année</b>	<b>-37 725,33 €</b>
Recettes d'investissement	39 936,66 €
Dépenses d'investissement	39 685,84 €
Excédent d'investissement N	250,82 €
Déficit d'investissement N	
Report de l'année N-1	-39 936,66 €
Excédent d'investissement N-1	
Déficit d'investissement N-1	-39 936,66 €

<b>Résultat d'investissement de l'année</b>	<b>-39 685,84 €</b>
Restes à réaliser	
Recettes	0,00 €
Dépenses	
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	
<b>Affectation du résultat</b>	<b>-37 725,33 €</b>
1068 titre de recette	0,00 €
002 report de fonctionnement	-37 725,33 €
001 report déficitaire/excédentaire	-39 685,84 €

////////////////////////////////////

### **Approbation du compte administratif 2019 et affectation du résultat de l'exercice 2019 – budget auberge (20.10)**

Hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Philippe BERGUES, premier adjoint,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Constate** que le compte administratif présente un résultat d'exécution présenté ci-dessous,
- **Statue** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
- **Approuve** le compte administratif 2019 et l'affectation de résultat de l'exercice 2019,  
Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET AUBERGE</b>	
Recettes de fonctionnement	3 730,16 €
Dépenses de fonctionnement	3 419,84 €
Excédent de l'année N	310,32 €
Déficit de l'année N	
Report année N-1	
Excédent de l'année N-1	
Déficit de l'année N-1	
Résultat de fonctionnement de l'année	310,32 €
Recettes d'investissement	252,78 €
Dépenses d'investissement	400,00 €
Excédent d'investissement N	
Déficit d'investissement N	-147,22 €
Report de l'année N-1	
Excédent d'investissement N-1	
Déficit d'investissement N-1	-6 841,60 €
Résultat d'investissement de l'année	-6 988,82 €
Restes à réaliser	
Recettes	
Dépenses	
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	-6 988,82 €

<b>Affectation du résultat</b>	<b>310,32 €</b>
1068 titre de recette	<b>310,32 €</b>
002 report de fonctionnement	0,00 €
001 report déficitaire/excédentaire	-6 988,82 €

//

**Budget primitif 2020 : Budget commune (20.11)**

Sur proposition de Monsieur Dominique DHUMEAUX, le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction comptable M14,

**Vu** la délibération n°20.05 en date du 26 février 2020 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2019,

**Vu** la délibération n°20.08 en date du 26 février 2020 approuvant le compte administratif 2019 et son affectation du résultat 2019,

**Considérant** le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Vote** le budget primitif 2020
- **Adopte** le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :  
**Section de fonctionnement ..... 645 020.00 €**  
**Section d'investissement ..... 114 936.00 €**

//

**Budget primitif 2020 : Budget lotissement (20.12)**

Sur proposition de Monsieur Dominique DHUMEAUX, le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction comptable M14,

**Vu** la délibération n°20.06 en date du 26 février 2020 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2019,

**Vu** la délibération n°20.09 en date du 26 février 2020 approuvant le compte administratif 2019 et son affectation du résultat 2019,

**Considérant** le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Vote** le budget primitif 2020
- **Adopte** le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :  
**Section de fonctionnement ..... 85 196.00 €**  
**Section d'investissement ..... 39 686.00 €**

//

**Budget primitif 2020 : Budget auberge (20.13)**

Sur proposition de Monsieur Dominique DHUMEAUX, le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,









